**RÉDACTION DE L’ESSAI sur « Les Droits de l’homme »**

|  |  |
| --- | --- |
| Ouverture de l’intro. pour poser le thème de l’essai.**Problématique du sujet à traiter**Support de l’essai**Annonce des 2 axes du développement** |  Partout dans le monde se déchaînent encore des guerres, destructrices de l’homme et des sociétés peu à peu construite, et de nombreuses injustices règnent, autant d’atteintes à ce que l’on nomme, les « Droits de l’homme », affirmés en France depuis la Déclaration de 1789. **Mais cette expression conserve-t-elle vraiment le même sens aujourd’hui et comment la rendre effective ?** En appuyant notre réflexion sur le parcours étudié, traitant de « l’esprit des Lumières, nous nous interrogerons **d’abord** sur **les évolutions de ces « droits » depuis le XVIIIème siècle**, pour, **ensuite**, envisager, en les comparant à notre héritage, **les moyens de lutte actuels**.  |
|  |
| Phrase qui annonce les 3 arguments, sous-axes de l’axe I, et la comparaison entre le XVIII° s. et notre époque |  C’est la « Déclaration des Droits de l’homme et du citoyen », proclamée **en 1789,** qui soutient **la devise de la république française, Liberté, Égalité et Fraternité. Complétée en 1948,** après l’horreur de la seconde guerre mondiale, elle est devenue, sous l’égide de l’ONU, « Déclaration universelle des Droits de l’homme », et son article premier pose bien ces *trois exigences* : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. » |
| **Phrase d’ouverture** qui pose l’argument**L’argument** : précisé et développé, * avec **connecteurs**
* avec l’ insistance due à la modalité in-terrogative et au lexi- que hyperbolique

**Les exemples :** * **leur choix** : pris dans le corpus, racon-tés, ou cités, ou dans l’actualité
* **leur insertion** : entre guillemets, di-rectement dans la phrase, précédés de : en fin de phrase, ou introduits par **un connecteur**.

**Phrase de bilan**, ren-forcée par l’exclama-tion, le lexique et l’anaphore | **Le thème du parcours place au premier plan le droit à la liberté, si longtemps refusée aux esclaves**. **Pensons au terrible portrait** du nègre de Surinam rencontré par le héros du conte philosophique de Voltaire, Candide, auquel il manque **« la jambe gauche et la main droite »**, gisant sur le sol. En évoquant le commerce triangulaire, qui l’a mené d’Afrique au Surinam, et l’horreur de ses conditions de vie, liées au Code Noir promulgué par le ministre de Louis XIV, Colbert, il rappelle **à quel point la liberté est une valeur essentielle,** ce que réaffirment ces articles de la Déclaration universelle : **«** Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. » et « Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. » **Comment ne pas s’indigner donc quand on pense que, pendant tant de siècles, les hommes ont jeté dans l’esclavage leurs semblables**, sous prétexte qu’ils sont **« si noirs »** et **ont « le nez si écrasé qu’il est presque impossible de les plaindre »**, **comme** le déclare un partisan de l’esclavage auquel Montesquieu prête la parole dans *L’Esprit des lois***?****Mais** aujourd’hui, force est de constater que les guerres ou la misère ont permis la reprise de l’esclavage, celui des migrants lancés sur les routes de l’exil **par exemple**, ou de ceux qui sont exploités par la prostitution ou le travail non rémunéré, sans oublier que, si **« Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé »** est un droit affirmé, bien des dictatures ne se privent pas de supprimer ainsi toute opposition. **La liberté est, certainement, un droit sans cesse nié, sans cesse à défendre !** |

Cette même analyse peut être réalisée sur la suite de ce premier axe.

|  |
| --- |
| **De même, les auteurs du XVIIIème siècle ont tous, dans leur critique de l’esclavage, affirmé l’égalité des hommes**, tous dotés de raison, tous capables d’émotion, rejetant ainsi le racisme. Dans son violent réquisitoire, **en effet**, Montesquieu souligne les fondements racistes de l’esclavage, en niant le fait qu’une « âme bonne » puisse être « dans un corps tout noir ». C’était bien contre le racisme que s’élevait, **notamment**, la Société des Amis des Noirs, association créée en 1788 pour demander l’abolition de l’esclavage dans les colonies. C’est ce que réclame encore la Déclaration universelle des Droits de l’homme dans son énumération : les hommes sont égaux « sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ». D’où l’engagement d’une association telle « SOS racisme » dont le logo et le slogan « Touche pas à mon pote » sont aujourd’hui bien connus. **Mais** le racisme est si profondément enraciné en l’homme, qui tend toujours à s’affirmer supérieur face à celui qu’il juge différent, qu’encore aujourd’hui, il doit être dénoncé. De nos jours, c’est aussi dans le domaine juridique, politique, économique et social, que l’égalité est posée comme un droit absolu, **par exemple** celle qui devrait régner entre l’homme et la femme, ou devant un tribunal. Et, dans le logement, les loisirs, l’éducation…, **ce droit doit se traduire concrètement.**  **Ces deux premiers principes découlent, en fait, de l’affirmation de la fraternité car** les hommes ne partagent-ils pas tous la même nature, ne sont-ils pas dotés des mêmes qualités et des mêmes faiblesses ? Je dois **donc** voir en tout homme mon semblable, mon frère. Il s’agit de reconnaître « la dignité » et la « valeur de la personne humaine », **comme** le demande le préambule de la Déclaration universelle, dans la lignée de Jaucourt qui invoquait «  la religion, la morale, les lois naturelles » pour proclamer tous les droits de la nature humaine. Quels affreux châtiments devaient subir les esclaves au XVIIIème siècle, après leur douloureux voyage dans les navires négriers ! **Mais** encore aujourd’hui règnent dans bien des pays une barbarie qui impose la torture aux opposants politiques, la lapidation aux femmes adultères, ou la peine de mort. **Est-il acceptable que l’homme soit ainsi victime d’un bourreau qui le réduit à un état animal ?** |

Dans l’axe II, on observera tout particulièrement :

* le rôle des **connecteurs** : pour relier les sous-axes, pour enchaîner les arguments et leur analyse, pour introduire les exemples. ;
* **l’utilisation du corpus** : le choix des **exemples** les plus pertinents, qui doivent, sans allonger à l’excès l’argumentation, être précis, aussi bien sur les contenus que sur l’observation des procédés mis en œuvre ;
* **la relation établie entre le lecteur**, qui exprime son opinion subjective, **et son destinataire**, qu’il tente d’impliquer pour lui faire partager sa conviction, en modalisant le discours, ici par les modalités expressives, le rythme et les figures de style

|  |
| --- |
|  **Mais ces « Droits de l’homme », il ne suffit pas de les affirmer dans de belles déclarations, encore faut-il les défendre et, pour ce faire, le XVIIIème siècle nous a ouvert la voie**. « L’esprit des Lumières », c’est **d’abord** la volonté d’éclairer la raison, donc d’instruire, de diffuser les connaissances, **comme** a choisi de le faire l*’Encyclopédie*, dirigée par Diderot, avec ses nombreuses planches qui mettent sous les yeux des lecteurs les dures réalités des plantations, **par exemple**. **De même**, un article **tel** celui de Jaucourt, « Traite des Nègres », dénonce l’esclavage à partir d’une définition, en élaborant un raisonnement rigoureux afin de réussir à convaincre. Certains auteurs, **cependant**, vont plus loin, en interpellant les lecteurs, **comme** le fait l’abbé Raynal, en maniant l’ironie, **comme** Montesquieu qui reprend le discours des esclavagistes pour mieux le démythifier, en faisant appel à l’imagination du lecteur, **notamment** en lui représentant les aventures d’un personnage, **tel** Scarmentado, héros du conte philosophique de Voltaire, en lui déléguant la parole, ou en cherchant à provoquer son émotion. **Ainsi** Voltaire nous invite à partager les « larmes » versées par Candide face à ce « pauvre homme », son « ami » esclave. **Encore aujourd’hui, tous les artistes, écrivains, peintres, voire musiciens, ont ce même pouvoir de mettre en œuvre des procédés de lutte efficaces.**  |
|  **Mais aujourd’hui, nous disposons de bien d’autres moyens**, déjà **parce que** l’information se diffuse mondialement. Les atteintes aux « Droits de l’homme » ne peuvent plus être commises impunément, les télévisions du monde entier, avec leurs chaînes d’actualité en continu, sont en observation. Un minuscule téléphone portable en action, et voilà les preuves d’un abus, d’une violence, d’un déni de droit, largement répandues sur Internet ! Quelques caractères sur un réseau comme Twitter, une photo sur Instagram , et la révolte s’enflamme, amplifiée encore sur les forums où les commentaires se font écho… Qui pourrait de nos jours dire enccre « Je ne savais pas » à propos, **par exemple**, de la pédophilie, des trafics d’êtres humains, des malheureux noyés dans la Méditerranée ? Notre époque a **aussi**, non seulement ses écrivains engagés, mais aussi de nombreux artistes, humoristes satiristes, chanteurs protestataires, dont les spectacles touchent un large public et sont disponibles grâce aux nouvelles technologies. **Enfin,** j’attache une importance particulière, pour ma part, à l’image, souvent plus immédiatement efficace qu’un long discours. Pensez à l’effet produit par les caricatures de *Charlie Hebdo*… N’est-ce pas la preuve qu’elles ont gêné des partisans d’un fanatisme intolérant, niant bien des « Droits » de la personne humaine ? Tel est **également** l’effet des films, qui, en nous émouvant comme *Intouchables*, film d’Oivier Nakache et Éric Tolédano qui use de l’humour pour dépeindre la vie d’un hémiplégique, nous rappellent l’égalité et le droit de chacun à la dignité. **Il nous appartient ensuite de poursuivre nous-même ce combat, individuellement ou au sein de nombreuses associations.** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Bilan de l’essai** : avec une **concession*** **une réserve** donne brièvement la parole à un adversaire, avec un lexique péjoratif ;
* **la thèse l’emporte** : renforcée par la modalité interrogative, le lexique mélioratif et le rythme ternaire.

**Ouverture de la conclusion,** introduite par un connecteur, et renforcée par l’impéra-tif expressif. |  **Certes**, certains traitent parfois avec mépris ceux qu’ils surnomment péjorativement les « droits de l’hommistes », en jugeant qu’ils revendiquent des droits abusifs, et empêchent même un fonctionnement politique réaliste. **Mais pouvons-nous renier** tous les efforts entrepris, depuis le XVIIIème siècle, pour améliorer le sort de tant de peuples, pour freiner les conflits, pour apporter plus de confort, plus d’éducation, plus de santé, à l’ensemble de l’humanité ? Alors, pour lutter contre les désirs égoïstes de ceux qui se jugent supérieurs et qui tentent d’aliéner les plus faibles, **n’oublions jamais** de défendre les « Droits de l’homme », source de notre devise républicaine.  |